



**HAL**  
open science

## Les vicomtes de Castillon et leur dominium (XIe -début XIIIe siècle)

Frédéric Boutouille

► **To cite this version:**

Frédéric Boutouille. Les vicomtes de Castillon et leur dominium (XIe -début XIIIe siècle) . Hélène Debax. Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval, , Presses universitaires du Mirail, pp.103-114, 2008, 10.4000/books.pumi.10917 . hal-01648137

**HAL Id: hal-01648137**

**<https://hal.science/hal-01648137>**

Submitted on 14 Jan 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FRÉDÉRIC BOUTOULLE

## LES VICOMTES DE CASTILLON ET LEUR *DOMINIUM* (XI<sup>e</sup>-DÉBUT XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

Dans le Bordelais des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, Castillon-sur-Dordogne est le siège de l'une des deux vicomtés de ce diocèse<sup>1</sup>. Située comme sa voisine Fronsac sur la rive droite de la Dordogne, au nord-est du Bordelais et aux confins du Périgord, Castillon s'appuie aussi sur une forteresse d'origine carolingienne<sup>2</sup>. Si l'on en croit une charte passée en faveur de Moissac, Pépin d'Aquitaine s'y serait arrêté, le 26 juin 818 (*in Castellione castro, quod est super fluvium Dordonie*) ; Charles le Chauve aurait fait de même le 31 août 842 (*Castellione super fluvium Dordonie*)<sup>3</sup>.

Il faut attendre les années 1070 pour commencer à disposer d'une documentation fiable sur la seigneurie de Castillon, ce qui dans le contexte bordelais n'a rien de surprenant, le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle étant pour ce diocèse la période du réveil documentaire. Pour Castillon, nous devons l'apparition de textes au rôle des vicomtes dans la fondation, la dotation ou la restauration d'établissements religieux comme Saint-Florent de Castillon, un prieuré rattaché à l'abbaye Saint-Florent de Saumur (1077-1080), Saint-Émilion, en octobre 1079, et La Sauve-Majeure, le 28 de ce mois<sup>4</sup>. Au XII<sup>e</sup> siècle, le vicomte a activement participé à la fondation de la commanderie templière de Pomerol, vers 1120, puis de l'abbaye cistercienne de Faize en 1137<sup>5</sup>. Pourtant, ce n'est qu'assez récemment que l'on a pu prendre la mesure de l'importance des textes ayant gardé la mémoire des actions des vicomtes en ces importantes occasions. Si les maigres dossiers concernant Saint-Émilion et Faize ont été tôt édités dans la *Gallia Christiana*, si nous disposons maintenant grâce à l'édition du *Grand cartulaire de La Sauve Majeure* des actes concernant cette abbaye, en revanche vis-à-vis de Saint-Florent de Saumur, il a longtemps fallu se contenter de la

1. Co. et ch.-lieu de canton, ar. Libourne, 33. Autrefois appelée Castillon-en-Périgord, la commune est devenue Castillon-la-Bataille en 1953, en souvenir de la bataille de 1453 qui scella le sort de l'Aquitaine « anglaise » et mit fin à la Guerre de Cent ans.
2. Fronsac, fondée en 769 par Charlemagne : *Annales Francorum*, éd. Léopold Delisle, *Recueil des Historiens de France*, t. V, Paris, 1869, p. 340 ; *Annales regni Francorum*, 769, éd. Kurze, M.G.H., in *usum scol.*, 1895, p. 30.
3. Ferdinand Lot, éd., *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, Imprimerie nationale, Paris, 1943-1955, I, p. 27, n° 11 ; Léopold Delisle, éd., *Recueil des Historiens de France*, 1870, t. VI, p. 663 (*diplomata Pipinni I Aquitanie regis*).
4. Saint-Émilion, ca. et ar. Libourne ; La Sauve, ca. Créon, ar. Bordeaux.
5. Faize, co. Lussac, ar. Libourne ; Lalande-Pomerol, ca. et ar. Libourne.

## 104 VICOMTES ET VICOMTÉS DANS L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

poignée d'apparitions des vicomtes Olivier et Pierre dans les actes concernant les prieurés de l'abbaye ligérienne dans l'ouest du Périgord et du Bazadais édités en 1879 par Paul Marchegay. La méconnaissance du dossier relatif à la fondation et à la dotation de Saint-Florent de Castillon a privé les historiens d'une source d'information de premier plan : aussi en proposons-nous une édition, en annexe de cette communication.

Les deux pièces de ce dernier dossier ne figurent pas dans les quatre cartulaires de Saint-Florent de Saumur, dont les actes concernant les diocèses de Bordeaux, Bazas, ou Périgueux ont été publiés par P. Marchegay. Elles viennent d'un *librum* appelé *Gallice canonicorum* rapportant des fondations en l'honneur de Saint-Florent de Saumur, connu par des copies modernes. Cet ensemble comprend :

- une notice (n° 1) qui rapporte les générosités du vicomte Olivier, au milieu de laquelle ont été interpolées les analyses de vingt-six donations faites par des tiers. Ces transactions ont été passées entre 1077-1080 et la première croisade (1095-1099) ;
- une charte (n° 2), passée entre 1077 et 1080, par laquelle l'archevêque de Bordeaux, Josselin de Parthenay, donne l'église Saint-Symphorien du *castrum* de Castillon aux moines de Saint-Florent.

On comprend donc la modestie de l'historiographie sur Castillon en cette période. Le long chapitre que Léo Drouyn consacra à Castillon pendant le Moyen Âge dans sa *Guyenne militaire* est une référence aujourd'hui encore, notamment pour l'analyse de la topographie castrale, même si l'historien, archéologue et aquafortiste, y étudie la période où les vicomtes commencent à apparaître dans la plénitude de leurs pouvoirs <sup>6</sup>. Comme les monographies de Fernand Guignard ou plus récemment de Henri Bardon, ces travaux accordent une place minime aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, sauf pour y situer une partie de la généalogie vicomtale <sup>7</sup>.

La possibilité d'exploiter les données relatives à Saint-Florent de Castillon nous offre donc l'opportunité de reprendre le dossier de cette vicomté pendant une période où elle est mal connue et en amont de laquelle nous ne disposons d'aucun texte fiable. Nous présenterons successivement les individus de cette topolignée, leur *dominium* et la féodalité organisée autour d'eux.

6. Léo Drouyn, *La Guyenne militaire, Histoire et description des villes fortifiées, forteresses et châteaux construits dans le pays qui constitue actuellement le département de la Gironde pendant la domination anglaise*, Bordeaux-Paris, 1865, rééd. Lafitte, Marseille, 1977, 2000, p. 89-105.

7. Fernand Guignard, *Histoire de Castillon-sur-Dordogne*, Paris, 1912 ; Raymond Guinodie, *Histoire de Libourne et des autres villes de son arrondissement*, Libourne, 1876 ; Henri Bardon, *Castillon et sa région à travers les âges*, GRHAC, Castillon, 1981. Voir pour sa généalogie et la précision des références, Michel Smaniotta, *Vicomtes en Aquitaine du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Essai généalogique sur les premiers vicomtes de Benauges, Bezeau, Fronsac, Castillon, Castets. Familles de Grailly et de Pommiers du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire dactyl, 1996.

## LES VICOMTES DE CASTILLON AUX XI<sup>E</sup> ET XII<sup>E</sup> SIÈCLES

### D'Arnaud Aimon à Pierre III (fig. 1 en annexe)

Le premier vicomte attesté par les textes apparaît dans la partie finale de la *Chronique de Guîtres*, une compilation réalisée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle rapportant des faits et des traditions situés entre le VIII<sup>e</sup> et le début du XI<sup>e</sup> siècle, pour partie recoupés par d'autres fonds des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>8</sup>. Selon cette source, Arnaud Aimon (*Arnaldus Aimonis*), *proconsul Castellione*, aurait assisté à la consécration de l'abbaye de Guîtres, située en Fronsadais sur la rive droite de l'Isle, par l'archevêque de Bordeaux, Séguin, dont on place l'épiscopat entre 1010 et c. 1023<sup>9</sup>. La *Chronique de Guîtres*, qui est surtout consacrée aux origines des vicomtes de Fronsac et de l'abbaye de Guîtres, ne dit rien des premiers vicomtes de Castillon ou de leurs liens éventuels avec les Fronsac. Le nom d'Aimon, qui a été largement diffusé dans l'aristocratie de cette région pendant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et qui peut suggérer un lien entre les Fronsac et les Castillon, n'est plus porté par ces derniers entre la fin du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Le vicomte que mettent en scène les fondations de 1079 est Olivier. C'est lui qui, à la requête de l'archevêque de Bordeaux, Josselin de Parthenay, abandonna ce qu'il possédait à Saint-Émilion, un *locus* où reposait le corps de l'ermite Émilion et que le prélat plaça ensuite sous son *bannum*<sup>11</sup>. En ce lieu où l'existence d'une communauté de clercs n'est pas sûrement établie antérieurement, l'archevêque installa des chanoines et fit approuver l'*institutio canonica* au concile de Bordeaux, le 12 octobre 1079, devant Olivier et les légats de Grégoire VII, Amat d'Oloron et Hugues de Die. Olivier se ravisa peu après puisque, confronté à des besoins d'argent, il répondit à la sollicitation d'un de ses cousins et abandonna l'église de Saint-Émilion aux moines de Nanteuil contre 2000 sous<sup>12</sup>. Ce vicomte fut aussi le principal artisan de l'installation des moines de Saint-Florent de Saumur à Castillon ; la charte de Josselin de Parthenay (annexe n° 2) nous apprend que c'est Olivier qui a conduit un moine de Saumur, nommé Constantin, pour l'hé-

8. Joseph Depoin, éd., *Études préparatoires à l'histoire des familles palatines. Deuxième fascicule. IV Aimon, châtelain de Dordogne. Contribution à l'étude du roman des fils Aymon. Texte annoté et commenté de la Chronique de Guîtres. Extrait (pour partie) de la Revue des études historiques*, 78<sup>e</sup> année-1912, Société historique du Vexin, Paris, 1921, p. 104.
9. Il n'est pas avéré que Axens, *dominus castri de Castaniac*, signalé plus haut dans la *chronique* soit un seigneur de Castillon comme F. Guignard le prétend, déformant son nom en Penz > Pons (F. Guignard, *Histoire de Castillon...*, p. 9 ; J. Depoin éd., *Études préparatoires...*, p. 99).
10. Fr. Boutouille, « La généalogie des premiers vicomtes de Fronsac d'après la *Chronique de Guîtres* (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », dans *Châteaux et stratégies familiales, Rencontres l'archéologie et d'histoire en Périgord*, Anne-Marie Cocula (dir.), 22-24 septembre 2006, à paraître.
11. Denys de Sainte-Marthe, éd., *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. II, Paris, 1720, rééd. D. Piolin, 1873 (dorénavant *Gallia Chr.*), t. II, instr. col. 323, n° LXI ; Fr. Boutouille, « Le ban de l'archevêque de Bordeaux à Saint-Émilion (1079-fin du XII<sup>e</sup> siècle) », dans *Vignes, vins et vigneron, de Saint-Émilion et d'ailleurs*, LII<sup>e</sup> Congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest tenu à Saint-Émilion le 11 et 12 septembre 1999, FHSO, Bordeaux, 2000, p. 42-56.
12. Léopold Delisle, éd., *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, (*Epistolae Urbani II Papae*), 1877, p. 726, n° LXI. Nanteuil-en-Vallée, ca. Ruffec, ar. Angoulême, Charente.

berger près de son *castrum*. On relève également la présence d'Olivier, *vicecomes de Castellione*, dans plusieurs donations ou confirmations en faveur de Saint-Florent de Saumur pour des biens situés en Périgord (Montcaret, Le Breuil, Saint-Pierre de Sourzac)<sup>13</sup>. Olivier prit finalement l'habit des moines de Saumur, après avoir reconnu qu'il avait commis un sacrilège en vendant l'église de Saint-Émilion ; il ne quitta cependant pas sa patrie puisqu'il assista dès 1081 à quelques-unes des donations passées en faveur de Saint-Florent<sup>14</sup>.

Son frère Pierre lui succéda alors qu'il n'était qu'un jeune homme (*juvenis in honore*)<sup>15</sup>. Contre 200 sous, un cheval et 3 000 autres sous, il maintint l'église de Saint-Émilion dans la sujétion des bénédictins de Nanteuil qui chassèrent les chanoines du chœur ; pour cela l'archevêque frappa d'anathème le vicomte et ses alliés<sup>16</sup>. L'affaire fut portée devant le pape Urbain II par les chanoines<sup>17</sup>. En revanche, Pierre se montra généreux avec La Sauve-Majeure, vis-à-vis de qui une de ses donations annonce son désir de partir *in hierosolimitana expeditione*<sup>18</sup>. Il répondit effectivement à l'appel d'Urbain II pour la croisade, les chroniqueurs Pierre Tubeuf, Baudry de Dol ou Guibert de Nogent rendent compte de sa participation à trois faits d'armes à Marash, à la sortie de l'Asie Mineure (septembre 1097), Antioche et Tripoli (février 1099)<sup>19</sup>.

Son frère Hélié, qui pendant l'absence de Pierre semble avoir aussi porté le titre vicomtal, lui succéda<sup>20</sup>. Il donna avec Rigaud de Puynormand (voir *infra*) une rente sur le sel en faveur du prieuré de Saint-Denis-de-Pile et confirma les donations de ses frères en faveur de La Sauve<sup>21</sup>. Il est peut-

13. Paul Marchegay, éd. « Chartes anciennes de Saint-Florent près Saumur pour le Périgord », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, t. VI, 1879, p. 47-51, 118-143 et 220-242 ; *Archives Historiques de la Gironde*, t. IV, n° I. Les moines de Saumur sont en Angoumois dès 1060 et en Saintonge en 1067 (Paul Marchegay, éd., « Chartes... », p. 49, n. 2).
14. P. Marchegay, éd., *Chartes bordelaises de 1080 à 1185 tirées des archives du monastère de Saint-Florent de Saumur*, Les Roches-Baritaud, 1879, n° VI et VII, p. 15-17.
15. P. Marchegay, éd., *Chartes bordelaises...*, n° VI et VII (1080) ; L. Delisle, éd., *Recueil ...* t. XIV, p. 726.
16. L. Delisle, éd., *Recueil ...* t. XIV, p. 726, n° LXI.
17. La lettre adressée à Urbain II est datée par l'éditeur de 1097, mais elle peut avoir été motivée par la venue du pape lors de sa tournée du printemps 1096 en Aquitaine.
18. Charles et Arlette Higounet, éd., *Le Grand cartulaire de La Sauve Majeure*, 2 t., FHSO, Bordeaux, 1996 (désormais GCSM), n° 636-954, n° 656.
19. *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, t. III, Académie impériale des Inscriptions et belles lettres, Paris, 1866, p. 33, 50, 98 (Pierre Tubeuf, *Historia de Hierosolimitano itinere* ; abrégé de Pierre Tubeuf ou *Gesta Francorum et aliorum Hierosolimitanorum*) ; *Recueil des historiens des croisades, Historiens occidentaux*, t. IV, Académie nationale des Inscriptions et belles lettres, Paris, 1879, p. 39 (Baudry de Dol, *Historia Jerosolimitana*), p. 168 (Guibert de Nogent, *Gesta Dei per Francos*) ; R.B.C. Huygens, *Guibert de Nogent Dei gesta per francos et cinq autres textes*, Brépols, Turnout, 1996. 4.65 ; Fr. Boutoulle, « De La Réole à Jérusalem. Les croisés de l'Entre-deux-Mers Bazadais et du Bordelais lors de la première croisade », dans *Hommes, villes, campagnes du Bazadais d'hier et d'aujourd'hui, Actes du huitième colloque Entre-deux-Mers et son identité, tenu à la Réole et Bazas, les 22 et 23 septembre 2001*, Amis du Bazadais, Bazas, 2002, p. 17.
20. Annexe n° 1 ; GCSM, n° 638-955, *succedens in honore*.
21. Arch. départ. Gironde, G8, f. 6.

être le vicomte anonyme qui vers 1120 encouragea la fondation de la commanderie templière de Pomerol, une des premières du Bordelais <sup>22</sup>.

Le vicomte Pierre II, qui vécut dans le second quart du XII<sup>e</sup> siècle est certainement son fils (*vicecomitis filius*) <sup>23</sup>. Sans se départir de la générosité de ses prédécesseurs vis-à-vis de La Sauve, il s'illustra en fondant l'abbaye cistercienne de Faize en 1137 <sup>24</sup>. Le vicomte du même nom qui en 1170 accompagna la reine Aliénor en Castille est probablement son successeur (Pierre III) <sup>25</sup>. Celui-ci suivait également le jeune Richard Cœur de Lion à Bayonne, Dax (1170-1172), ou La Réole en février 1190, ce qui ne l'empêcha pas de prendre part à la révolte du baronnage aquitain contre Richard de 1182 <sup>26</sup>. Généreux vis-à-vis de Faize, Chancelade et La Sauve, il rendit l'âme à Aubeterre, en Angoumois, en 1201 <sup>27</sup>.

### Stratégies lignagères et politiques

Cette suite de témoignages mis en ordre autour des figures des six vicomtes qui se sont succédés à Castillon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles appelle quelques commentaires.

À l'inverse d'Arnaud Aimon ou d'Olivier, qui ne sont pas des noms ayant bénéficié d'une particulière prédilection, le succès de Pierre est peut-être lié au prestige de Pierre I<sup>er</sup> et à sa participation à la première croisade. L'impact de cette entreprise militaire et religieuse sans précédents, dont témoigne la fondation précoce de la commanderie de Pomerol, est sans doute à mettre en relation avec la réalisation, à Saint-Émilion, d'une rotonde probablement inspirée de l'église de l'Anastasis de Jérusalem à la fin du XI<sup>e</sup> siècle <sup>28</sup>.

Les fondations religieuses trahissent un souci de renouveler le pacte familial avec plusieurs établissements. Malgré des relations parfois tendues, les vicomtes ont conservé des attaches avec Saint-Émilion dont rend compte l'inscription de Pierre et d'Hélie dans l'obituaire des chanoines <sup>29</sup>. Le *monasterium* de Saint-Florent, à vue du *castrum*, avait vocation à accueillir les membres de la famille, puisqu'au moins Olivier s'y retira. Les

22. Jean-André Garde éd., *Histoire de Pomerol*, Libourne, 1946, p. 173-174.

23. GCSM, n° 622.

24. *Gallia Chr.* t. II, inst., col. 322, n° LIX.

25. Jean-Bernard Marquette, « Les origines XI<sup>e</sup>-1240 », *Les Albret*, dans *Les Cahiers du Bazadais*, t. 30 et 31, Bazas, 1975, p. 39 (d'après la Chronique de Zurita).

26. Colette Moron éd., *Le liber aureus du chapitre cathédral de Bayonne*, Edition des écrivains, 2001, n° 72 ; François Abbadie éd., *Le livre noir et les établissements de Dax*, Bordeaux, 1902, p. 179 ; GCSM, n° 1106 ; L. Delisle, éd. *Recueil...* t. XVIII (Geoffroy du Vigéois), p. 213.

27. *Gallia Chr.*, t. II, col., 888 et inst. n° LIX, col. 321 ; Louis Grillon et Bernard Reviriego, *Le cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Chancelade*, Archives en Dordogne, Études et documents, 2, Archives départementales de la Dordogne, Périgueux, 2000, n° 201.

28. Michelle Gaborit, « L'église souterraine de Saint-Émilion », dans *Bordelais et Bazadais*, Congrès archéologique de France, 1987, Paris, p. 197-206 ; Jean-Luc Piat, « Saint-Émilion. Église monolithique et catacombes », *Revue archéologique de Bordeaux*, t. XCV, 2004, p. 33-38. Notons que l'église Saint-Marie de Montravel, connue sous cette seule dédicace dans les années 1080, est dédiée ultérieurement au saint Sépulcre (P. Marchegay, « Chartes anciennes... », n° L, p. 229, 1130-1132).

29. Arch. départ. Gironde, G 902, p. 17.

moines de La Sauve du second quart du XII<sup>e</sup> siècle comptaient parmi eux Hélié de Castillon<sup>30</sup> : il s'agit probablement du seul membre de la famille connu à avoir atteint l'épiscopat, sur le siège d'Agen (1149-1181)<sup>31</sup>. Pierre III le reconnu à la fin de sa vie : vis-à-vis de Faize, que son père avait fondée, ils avaient l'un et l'autre une inclination particulière, attendant suffrages et hospitalité. C'est précisément à Faize que fut ensevelie Agnès, l'épouse de Pierre II, et où se retira celle de Pierre III, Geniossa, en 1187<sup>32</sup>.

Concernant les alliances, les vicomtes ont conservé des liens étroits avec les seigneurs de Chalais, au sud de l'Angoumois. En 1086-1114, Pierre I<sup>er</sup> assista à une donation *apud castrum Chalaisium*<sup>33</sup>. Le seigneur de Chalais est alors Hélié. Vers 1148, Pierre II, *vicecomes de Castilion*, partage des droits avec Hélié, seigneur de Chalais, sur un bois<sup>34</sup>. En 1188, Olivier de Chalais n'est autre que le frère de Pierre III, avec qui il prend part à la ligue des barons aquitains contre Richard et Henri II. Quant à Aubeterre, où est mort Pierre III, les preuves du contrôle de cette importante seigneurie voisine de Chalais par les vicomtes sont tardives (1214)<sup>35</sup>.

Si l'on s'arrête enfin aux relations avec les pouvoirs suzerains, il apparaît que les vicomtes de Castillon ont su tirer profit d'une situation particulière pour jouer sur deux côtés à la fois. Ainsi suit-on Olivier à la cour de Gui Geoffroy (alias Guillaume VIII) duc d'Aquitaine et comte de Bordeaux à deux reprises en 1079<sup>36</sup> ; Pierre I<sup>er</sup> fit de même et participa à la constitution d'une messe anniversaire en l'honneur de Gui Geoffroy par les moines de La Sauve en 1087<sup>37</sup>. Cette relation s'explique par la situation de Castillon en Bordelais, ou par la possession de droits ailleurs dans le comté (voir *infra*). Mais dans le même temps, Olivier suivait le comte de Périgieux, Hélié III (v. 1070-1104), dont le *signum* apparaît aussi au bas de la notice de fondation de Saint-Florent de Castillon. Et si l'on accorde crédit à la *Chronique de Guîtres*, le territoire compris entre l'Isle et la Dordogne aurait été donné aux fondateurs de la lignée de Fronsac par le comte de Périgieux Talairand<sup>38</sup>.

« *Primus illius terre primatus* » : ce titre redondant que Josselin de Parthenay accorda à Olivier dans la notice d'abandon de ses droits à Saint-Émilion passée à l'occasion du concile de 1079 et, il faut le souligner, en présence de Gui Geoffroy, montre finalement qu'en Entre-Dordogne l'autorité vicomtale avait fini par éclipser celle du duc<sup>39</sup>. Du reste, entre 1043 et 1199,

30. GCSM, n° 127 et 176.

31. *Gallia Chr.*, t. II, col. 911-912. Voir ses donations en faveur de La Sauve-Majeure, GCSM, n° 1124 (Nogaret), n° 1127 et 711 (Couthures), n° 1137 (Saint-André près de Pineuil) et sa présence en 1165 à l'occasion de la donation de Saint-Laurent d'Escures (n° 1120).

32. *Gallia Chr.* t. II, inst. col. 321.

33. Georges Musset, éd., *Cartulaire de Saint-Jean-d'Angély*, dans Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis, XXX, 1901, n° 308.

34. Théodore Grasilier éd., *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes de l'ordre de Saint-Benoît*, Niort, 1871, p. 61, n° LXII.

35. Arch. départ. Gironde, H. 266, f. 62

36. *Gallia Chr.* t. II, inst. col. 323-324 ; GCSM, n° 1.

37. P. Marchegay, éd., *Chartes bordelaises...* n° VI et VII ; GCSM, n° 18.

38. J. Depoin éd., *Études préparatoires...* p. 96-97.

39. *Gallia chr.*, II, inst. col. 323, n° LXI.

date de la charte de Falaise par laquelle le roi Jean sans Terre accorda à ses *homines* de Saint-Émilion le droit de former une commune, pas un texte ne témoigne d'une intervention ou d'une donation ducal en Entre-Dordogne <sup>40</sup>.

## LE *DOMINIUM* VICONTAL

### Le pôle castral

Le château de Castillon, appelé *castrum* ou *castellum* dans le dossier de fondation de Saint-Florent, n'existe plus. Devenue place forte protestante, il a été détruit sur ordre de Louis XIII à partir de 1624 et les murs de la ville démantelés <sup>41</sup>. Il occupait l'extrémité orientale du promontoire surplombant la Dordogne. Son plan, de forme oblongue, apparaît encore sur le cadastre de 1819 (fig. 2 en annexe), dominant la ville qui s'étend à l'ouest. Au nord, Léo Drouyn y a vu les restes d'une enceinte épaisse de plus de 2 m, avec un parement en petit appareil et des contreforts plats qu'il attribue à la première l'église Saint-Symphorien <sup>42</sup>.

D'après la charte de Josselin de Parthenay (annexe n° 2), le prêtre de l'*ecclesia* Saint-Symphorien (appelée aussi *capella*) était aussi archiprêtre (*archipresbiter qui erat capellanus ejusdem ecclesie... filius archipresbiteri*) <sup>43</sup>. C'est à notre connaissance la première mention d'un archiprêtre en Bordelais, où comme en Bazadais, les autres n'arrivent qu'à partir des années 1110. La présence d'un archiprêtre à Castillon, dans un *castrum* d'origine carolingienne, rappelle évidemment l'Angoumois voisin où, en majorité, les archiprêtres perpétuaient d'anciennes vigueries carolingiennes <sup>44</sup>. De manière assez singulière, en Bordelais cette adéquation ne se rencontre qu'au nord de la Dordogne, avec les archiprêtres de Blaye, Bourg et Fronsac, tous organisés à partir d'anciennes circonscriptions mineures (*vicariae, pagi* mineurs) ou forteresses carolingiennes.

Le *monasterium* Saint-Florent a été implanté hors du *castrum*, de l'autre côté du Rieuvert, à environ 150 m au nord-est de la ville, près de l'actuelle route de Sainte-Foy-la-Grande (D 936), au lieu-dit *Priourat*. La chapelle a été vendue comme bien national en 1791 <sup>45</sup>. Les éléments de ce prieuré apparaissent dans la charte de Josselin de Parthenay, avec le *cimeterium*, l'*ecclesia* et les *habacula monachorum*. Notons que son installation suscita l'hostilité du chapelain de Saint-Magne, dont la paroisse touche effectivement le nord de Castillon. Ce prieuré correspond à la structure grossièrement oblongue

40. Ducaunnès-Duval éd., « Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux », *Archives Historiques de Bordeaux*, t. XXVII, Bordeaux, 1892, n° 80 et R. Guinodie, *Histoire de Libourne...*, t. II, pièce n° LII.

41. Il ne reste que la porte de Fer, autrefois porte de la Rivière ou porte du château, (fin XIII<sup>e</sup> s.), Jacques Gardelles, *Les châteaux du Moyen Âge de la France du Sud-Ouest. La Gascogne anglaise de 1216 à 1327*, Droz, Genève, 1972, p. 122.

42. L. Drouyn, *La Guienne...* p. 102. A.D. 33, 2 Z 3826.

43. Autre mention, GCSM, n° 128 (*archipresbiter et capellanus de Castellione*, fin XII<sup>e</sup> s.)

44. André Debord, *La société laïque dans les pays de la Charente (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Picard, Paris, 1984.

45. F. Guignard, *Histoire de Castillon...* p. 408, H. Bardon, *Castillon et sa région...*, p. 35.

révélée par le cadastre de 1819 et qui a été percée par la D 936. Le bourg monastique (*burgus*) que le nouvel établissement devait générer a été manifestement implanté à l'ouest du prieuré : le même cadastre révèle un lotissement, ultérieurement oblitéré par la D 936, présentant encore une trace de distribution de part et d'autre d'un axe de voirie qui rejoignait une patte d'oie située entre le sud de l'enclos prieural et un point de franchissement du Rieuvert <sup>46</sup>. Dans un Bordelais où les occurrences de *burgus* se comptent presque sur les doigts d'une main, ce bourg prieural réussit détonne quelque peu.

### Un large éventail de prérogatives publiques

Parmi les textes révélant les droits abandonnés et à travers lesquels se dessine le *dominium*, la notice de fondation et de dotation de Saint-Florent de Castillon est particulièrement intéressante : en Bordelais, c'est le seul texte livrant d'un bloc l'éventail des prérogatives d'un seigneur <sup>47</sup>.

Olivier affranchit en effet le bourg de Saint-Florent (*dedit hoc burgum monasterii liberum et absolutum*) des mauvaises coutumes (*malas consuetudines*), de la *vigeria* (ce qu'on appelle plutôt dans cette région la *justicia*), du droit de gîte (*hospitalitas*), des saisies de corps (*captio*), de la connaissance des vols (*furtum*), des incendies, des rapt, des homicides, soit les quatre cas comtaux, auxquels il ajouta les duels judiciaires (*bellum*) et les jugements. Il accorda également aux moines un droit d'usage sans *pascherium* dans la forêt d'Ardia (qui est peut-être ce que la carte de Belleyme appelle le Bois du prieur, à l'extrémité orientale de la paroisse de Castillon), la dîme des pêcheries de la Dordogne, sous le *castellum*, ainsi que le produit de plusieurs taxes levées sur les navires : cinq sous par embarcation et un setier de sel, perçus « sur tous les ports », sauf pour les navires accostant à Pierrefite où le vicomte abandonna trois setiers de sel à « la mesure en cours <sup>48</sup> ».

Le contrôle du trafic sur la Dordogne ressort de deux autres donations passées en faveur de La Sauve-Majeure, par Pierre I<sup>er</sup> et Hélie I<sup>er</sup>. Du premier, les moines reçurent le passage d'une embarcation sur le fleuve, libre de tonlieu, *redditio*, ou coutumes, de Castillon jusqu'au *castrum* de Civrac, à 4 km en aval <sup>49</sup>. Hélie se réserva les *redditiones* et *cosdunas* sur le sel acheté ou vendu par les moines sur la rive entre Castillon et Saint-Paixent (à Lamothe-Montravel, à 5 km en amont), au-delà de quoi il s'engageait à ne rien percevoir des charges de sel transportées par les ânes <sup>50</sup>.

Les donations passées en faveur de Faize par Pierre III permettent de voir l'évolution du *dominium* vicomtal dans les années 1170-1180. La fran-

46. Nous remercions M. Ézéchiél Jean-Courret pour ses suggestions éclairées dans l'interprétation du cadastre de Castillon.

47. La dotation de l'abbaye de Guîtres, aussi complète, est fragilisée par les doutes qui entourent la datation de cette partie de la *Chronique*, J. Depoin, *Études préparatoires...*, p. 101-102.

48. Pierrefite, en dessous de Saint-Emilion, co. Saint-Sulpice-de-Faleyrens, ca. et ar. Libourne (Arch. départ. Gironde, G 902, f. 163 v, s.d.).

49. GCSM, n° 636-954, 956.

50. GCSM, n° 638-955.

chises de service d'ost et de corvée qu'elles font apparaître (*ex omni dominio meo liberos feci, scilicet in exercitu non eant, vel biannum faciant, nec aliquam exactionem*) montre qu'ici aussi en cette fin du XII<sup>e</sup> siècle le prélèvement seigneurial allait croissant <sup>51</sup>.

### La dimension spatiale du *dominium* vicomtal

Les indices de territorialisation du *dominium* vicomtal sont précoces. Certes, le terme de vicomté pour Castillon n'apparaît pas avant le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, comme pour les autres vicomtés du Bordelais ou du Bazadais <sup>52</sup> ; mais, outre le titre de *vicecomes de Castellione*, une donation de Pierre I<sup>er</sup> localise un étang *in proconsulatu* <sup>53</sup>. Il y a enfin le titre inusité de vicomte d'Entre-Dordogne, attribué à Hélie I<sup>er</sup> par les abbés de Guîtres et de Saint-Émilion (*olim vicecomes de Interdordonia*) qui suggère une adéquation entre le territoire d'exercice du vicomte et l'archiprêtré du même nom, une circonscription qui d'après la liste de ses paroisses s'étendait de la Dordogne à l'Isle sur approximativement 360 km<sup>2</sup> (fig. 3 en annexe) <sup>54</sup>.

Les lieux cités dans la notice de dotation de Saint-Florent que nous sommes parvenu à identifier, mentionnés pour la plupart après l'autorisation d'aliénation des fiefs tenus du vicomte, occupent dans cet espace une place particulière. Il s'agit plutôt de localités du sud de l'Entre-Dordogne, entre la Barbanne et la Dordogne, dans la plaine et à l'est, le long de la voie méridienne qu'emprunta l'abbé de Fleury, Abbon, en novembre 1004, lors de sa dernière et fatale descente à La Réole (Aubeterre, Francs, le Pas de Rauzan) <sup>55</sup>. Ce zonage particulier ne résulte pas encore d'une contraction géographique du *dominium* vicomtal, les fondations religieuses du XII<sup>e</sup> siècle s'inscrivent justement dans les vides. Le petit cartulaire de la commanderie hospitalière de Pomerol présente des donations passées devant un vicomte de Castillon malheureusement anonyme ou avec son consentement, portant sur des lieux au sud-ouest de l'Entre-Dordogne (Néac, La Lande, Saint-Émilion) <sup>56</sup>. Plus au nord, l'abbaye de Faize fut fondée en 1137 dans le *proprium allodium* de Pierre II et dans sa *foresta* <sup>57</sup>. Un peu plus tôt, entre 1103 et 1130, le vicomte Hélie avait donné avec *domnus* Rigaud de Puynormand au prieuré de Saint-Denis-de-Pile, dépendant de

51. *Gallia Chr.* II, instr. col. 323.

52. *Patent Rolls of the reign of Henri III preserved in the PRO, A.D 1225-1232*, Londres, 1903, p. 387 (1230) ; Charles Bémont éd., *Recueil d'actes relatifs à l'administration des rois d'Angleterre en Guyenne au XIII<sup>e</sup> siècle. Recognitiones feodorum in Aquitania*, Imprimerie Nationale, Paris, 1914, n° 203 (1274).

53. GCSM, n° 1, 844 ; Arch. départ. Gironde, G 902 f. 163 v. Voir aussi le titre de *Castellionensium proconsul* attribué à Pierre I<sup>er</sup> (P. Marchegay, *Chartes bordelaises...*, n° VII)

54. Arch. départ. Gironde, G 8, f 6. Liste des paroisses dans *Archives Historiques de la Gironde*, t. XLIV, p. 15-16 (milieu XIII<sup>e</sup> siècle).

55. Sylvie Faravel, « Autour du récit du voyage et de la mort d'Abbon, en 1004, à la Réole par Aimoin : un témoignage précieux sur l'histoire du prieuré, de la ville et de leur contexte gascon », dans *Cahiers du Bazadais*, 3<sup>e</sup> trimestre, 150, p. 11-14.

56. J.-A. Garde, *Histoire de Pomerol...* p. 173.

57. *Gallia Chr.*, t. II, col. 322-323 ; col. 887-888.

Saint-Martin de Tours, un *redditus* sur trois muids de sel levé chaque année sur une paire d'ânes par semaine <sup>58</sup>.

L'Entre-Dordogne vicomtal couvre donc principalement le sud et l'ouest de l'archiprêtré, c'est-à-dire les secteurs donnant sur les vallées de la Dordogne et de l'Isle animées par le trafic du sel. L'absence de données dans le quart nord-est est certainement à mettre sur le compte de l'existence précoce d'une seigneurie laïque, autour de Puynormand (voir *infra*). Cependant, les possessions vicomtales s'étendaient au-delà de l'Entre-Dordogne. Vers l'Ouest, dans l'Entre-deux-Mers bordelais, Pierre I<sup>er</sup> avait une part dans la terre de Saint-Loubès, partagée avec les viguiers de Bordeaux <sup>59</sup>. Vers le Nord, le même vicomte avait à Saint-Christophe et Saint-Seurin de Double, les dîmes des deux églises ainsi que des *feva* <sup>60</sup>. Les possessions de Chalais et Aubeterre étaient reliées à Castillon par la voie méridienne dont nous avons déjà parlé. Enfin, vers l'est, en Périgord, au-delà du péage de Saint-Paixent, sur lequel le vicomte Hélié avait des droits, il en existait d'autres moins clairs, par lesquels des donations furent passées *in curia Oliveri vicecomitis* (Sainte-Marie-du-Breuilh) <sup>61</sup>.

## LA FÉODALITÉ VICOMTALE

La dotation de Saint-Florent de Castillon et les autres textes que nous avons rassemblés mettent en lumière un aspect rarement aussi bien documenté, celui de la société féodale qu'organisent autour d'eux les principaux seigneurs châtelains de la fin du XI<sup>e</sup> siècle et du début du XII<sup>e</sup> siècle.

### Barons, *homines* et *feva*

Le vicomte est d'abord entouré d'un groupe que les archevêques, Josselin de Parthenay et Arnaud Gérard de Cabanac, ainsi qu'une notice du cartulaire de La Sauve appellent les barons avec une remarquable insistance (*barones ejus, barones Castillonensis, barones ilius terre*) <sup>62</sup>. D'après la charte de Josselin de Parthenay (n° 2), on peut supposer que les barons qui assistaient le vicomte, le priaient et lui donnaient conseil, sont ceux qui témoignaient ou se portaient caution, c'est-à-dire le *miles* Gausbert et son frère Mangon, Bernard de Ségur et Guitard du Verget, Arnaud Robert et Raoul de Ségur, Arnaud Aimeric, Hélié Aznar, Guillaume Aimeric, Hélié de Barda et Aster de Lavagnac, soit onze personnes (douze avec le vicomte). La notice du *Grand cartulaire de La Sauve* est moins ambiguë ; elle cite comme barons du vicomte quatre individus (Guillaume Aiz de Puynormand, Arnaud Robert de Montagne, Bernard de Ségur et son frère Raoul). Les

58. Arch. départ. Gironde, G 8, f 6, *redditum quem habebant in tribus modiis salis unoquoque anno in perpetuum omni duabus asinis bis in ebdomadi*.

59. GCSM, n° 436, Saint-Loubès, ca. Carbon-Blanc, ar. Bordeaux.

60. GCSM, n° 844, Saint-Christophe-de-Double, ca. Coutras, ar. Libourne.

61. *Archives Historiques de la Gironde*, t. IV, n° I. Saint-Antoine-de-Breuilh, ca. Vélignes, ar. Bergerac ; Montcaret, ca. Vélignes, ar. Bergerac ; Sourzac, ca. Mussidan, ar. Périgueux.

62. GCSM, n° 636, *Gallia Ch.*, t. II, n° LXII, col. 324

deux listes se recoupent donc pour partie. Notons que les seuls *militēs* de ce groupe sont Gausbert et son frère, *militēs* du vicomte (*militēs ejus*), une modestie qui ne surprend pas vraiment au regard du reste du Bordelais de cette période, où la militarisation de l'aristocratie est encore faible.

Au-delà de ce premier cercle, se trouvent des *homines* concernés au premier chef par l'autorisation d'aliénation des fiefs tenus du vicomte, puisque c'est aussitôt après ce privilège qu'ont été interpolées les analyses de vingt-six donations faites, semble-t-il, par des *homines* du vicomte tenant des *feva* de lui (annexe 1). Relevons d'abord parmi les donateurs de *feva* sept de nos barons (Arnaud Aimeric, Arnaud Robert de Montagne, Arsie de Lavagnac, Guillaume Aimeric, Mangon, son frère Gausbert, et Guitard du Verget). On observera que l'anthroponymie des *homines* (parmi lesquels se trouve une femme) est le plus souvent à deux noms et, preuve que le dossier a été copié par des moines ne comprenant peut-être pas les règles de l'anthroponymie gasconne, que le second des noms est une fois sur deux rapporté au nominatif, non au génitif. Le nom de lieu comme patronyme est encore minoritaire (sept cas dans la liste des *homines*) et même chez les barons où il est moins rare, il n'est pas systématique.

Près de la moitié de ces donations (douze) ont été faites par les membres d'une même famille (fratrie le plus souvent) ou avec le consentement des parents (frères, mère ou fils) signe que l'hérédité des *feva* était acquise ou en voie de l'être. Le seigneur ne pouvait donc pas disposer des fiefs à sa guise, ce dont témoigne le dédommagement de cent sous acquitté aux deux derniers *militēs* tenant l'église de Castillon. À l'exception de cet *unicum*, les *feva* portent essentiellement sur des unités foncières (deux borderies, deux manses, quatorze *terrae*, autant de vignes) et sur les pêcheries (quatre *pesceria* ou *flotta*). On relève encore deux cas de sous-inféodations. La première sur la terre du Puy-Léon, tenue par Raimond Gautier d'Aizon de Lavagnac et surtout l'église de Castillon dont la charte de Josselin de Parthenay nous dit que Bernard de Ségur et Guitard du Verget l'avaient en fief du vicomte et que Gausbert la tenait avec son frère en fief de ces derniers. Chose assez rare pour être signalée, un engagement porte un de ces *feva* (vingt sous sur quatorze ans).

### La place de Puynormand

Dans la féodalité vicomtale, les Puynormand occupent une place particulière. En effet, cette seigneurie dont le *castrum* n'est pas mentionné à notre connaissance avant 1242 recouvre, à la fin du Moyen Âge, toute la partie septentrionale de l'Entre-Dordogne, entre la Barbanne et l'Isle, y compris les paroisses de Lussac et Saint-Denis-de-Pile<sup>63</sup>.

Le premier individu portant ce patronyme repéré dans la documentation est Guillaume Aiz de *Poinorman*, signalé dans le groupe des *barones* du vicomte Pierre I<sup>er</sup>, à l'occasion de sa donation à La Sauve avant son départ en croisade (*astantibus et collaudantibus baronibus suis Guillelmo Aiz de*

63. Marquette, J.-B., *Les Albrets*, dans *Les Cahiers du Bazadais*, Bazas, « Terres et hommes d'Albret, 1240-1360 », 45-46 (1979), p. 656-661.

## 114 VICOMTES ET VICOMTÉS DANS L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

*Poinorman...*)<sup>64</sup>. On a ensuite Raimond Guillaume de *Poinorman* qui donna à La Sauve sa *mansio* et une motte à Somonac, près de Boenx (paroisse de Monbadon)<sup>65</sup>, puis Rigaud de Puynormand, qui apparaît à trois reprises dans les actes du cartulaire de La Sauve-Majeure en compagnie des châtelains du voisinage (1106-1119)<sup>66</sup>. Ce même Rigaud donna seul au prieuré de Saint-Denis-de-Pile la dîme du bois de *Rabeas*, portant sur la récolte (*anona*), le *pascherium* ou les pêcheries et délivra, à l'attention du même établissement, une autorisation d'acquisition des fiefs tenus de lui<sup>67</sup>.

Il semble donc que l'on puisse considérer Puynormand, au début du XII<sup>e</sup> siècle au moins, comme une seigneurie locale fonctionnant dans le cadre d'une seigneurie châtelaine, à l'instar de la seigneurie de Cadillac dans la vicomté de Fronsac ou de celle d'Arsac dans la châtellenie de Blanquefort<sup>68</sup>. Elle fut ultérieurement promue châtelaine à la faveur d'un amoindrissement de celle de Castillon, dans des circonstances qui restent à mieux éclaircir. Mais ce démembrement procède d'une organisation ancienne de l'Entre-Dordogne vicomtal : à la fin du XI<sup>e</sup> siècle et au début du XII<sup>e</sup> siècle, les périphéries de cet ensemble étaient déjà abandonnées aux fondations religieuses et aux seigneuries laïques.

\*  
\*   \*

À bien des égards, la vicomté de Castillon est pour l'historien du Bordelais médiéval assez exemplaire. Un large *dominium*, sa territorialisation précoce, la singularité de la topographie urbaine, comme l'organisation de la féodalité de cette seigneurie sont autant d'éléments particulièrement bien mis en lumière dans ce cas grâce notamment au riche dossier de Saint-Florent. Cette série de singularités n'est pas étrangère à un certain degré de maturité seigneuriale, puisque cette vicomté est une des plus anciennes seigneuries de la région. Les vicomtes ont aussi tiré parti d'une situation favorable, à la marge de deux comtés, pour renforcer leur positions et s'étendre au-delà de l'Entre-Dordogne, principalement au nord et à l'est. Le destin hors du commun de Pierre I<sup>er</sup>, croisé exemplaire, n'est somme toute que l'illustration de cette singularité.

Cependant, la large autonomie des vicomtes de Castillon ne dépassa pas le cap du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Parce que le vicomte Pierre V prit une part active à la révolte contre Simon de Montfort, lieutenant du roi-duc Henri III en Gascogne, la vicomté fut saisie et finalement confiée à Jean de Grailly en 1266.

64. GCSM, n° 636-954.

65. GCSM, n° 795. *boscum in quo mansio ejus et mota erat*. C'est peut-être à l'issue de cette donation que les moines de La Sauve purent installer un prieuré à Saint-Martin et Saint-Seurin de Boenx (à Monbadon), GCSM, n° 649 (1184), n° 737 (1212), n° 766 (s.d.), n° 793-799 (début XII<sup>e</sup>), n° 1169.

66. GCSM, n° 44, 789 et 814.

67. Arch. départ. Gironde, G 8 f 6. Aiz de Puynormand en 1137 aux côtés du vicomte Pierre II lors de la fondation de Faize, *Gallia Chr.* t. II, inst. col. 322.

68. Fr. Boutouille, *Le duc et la société. Pouvoirs et groupes sociaux dans la Gascogne bordelaise au XII<sup>e</sup> siècle*, Bordeaux, 2007, p. 122-128.

## TABLE DES MATIÈRES

Des vice-comtes aux vicomtés, des vicomtes aux vicomtés. Introduction <i>Hélène Debax</i> .....	7
Les vicomtes de Béziers et Agde. Déploiement lignager et bipolarité du pouvoir <i>Claudie Amado</i> .....	21
La donation de la vicomté d'Agde (1187) ou les vicissitudes du <i>vicecomitatus</i> aux XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles <i>Pierre Chastang</i> .....	33
Vicomtes et vicomté de Narbonne des origines au début du XIII <sup>e</sup> siècle <i>Jacqueline Caille</i> .....	47
Une vicomté sans vicomte : les Gausbert de Castelnaud <i>Florent Hautefeuille</i> .....	61
Bas-Quercy et Haut-Toulousain, un kaléidoscope à vicomtes – IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles <i>Didier Panfili</i> .....	73
Vicomtes de Gimois ou de Terride : une difficile polarisation <i>Mireille Mousnier</i> .....	87
Les vicomtes de Castillon et leur <i>dominium</i> (XI <sup>e</sup> -début XIII <sup>e</sup> siècle) <i>Frédéric Boutouille</i> .....	103
Marsan et Tursan : deux vicomtés gasconnes <i>Jeanne-Marie Fritz</i> .....	115

## 336 VICOMTES ET VICOMTÉS DANS L'OCCIDENT MÉDIÉVAL

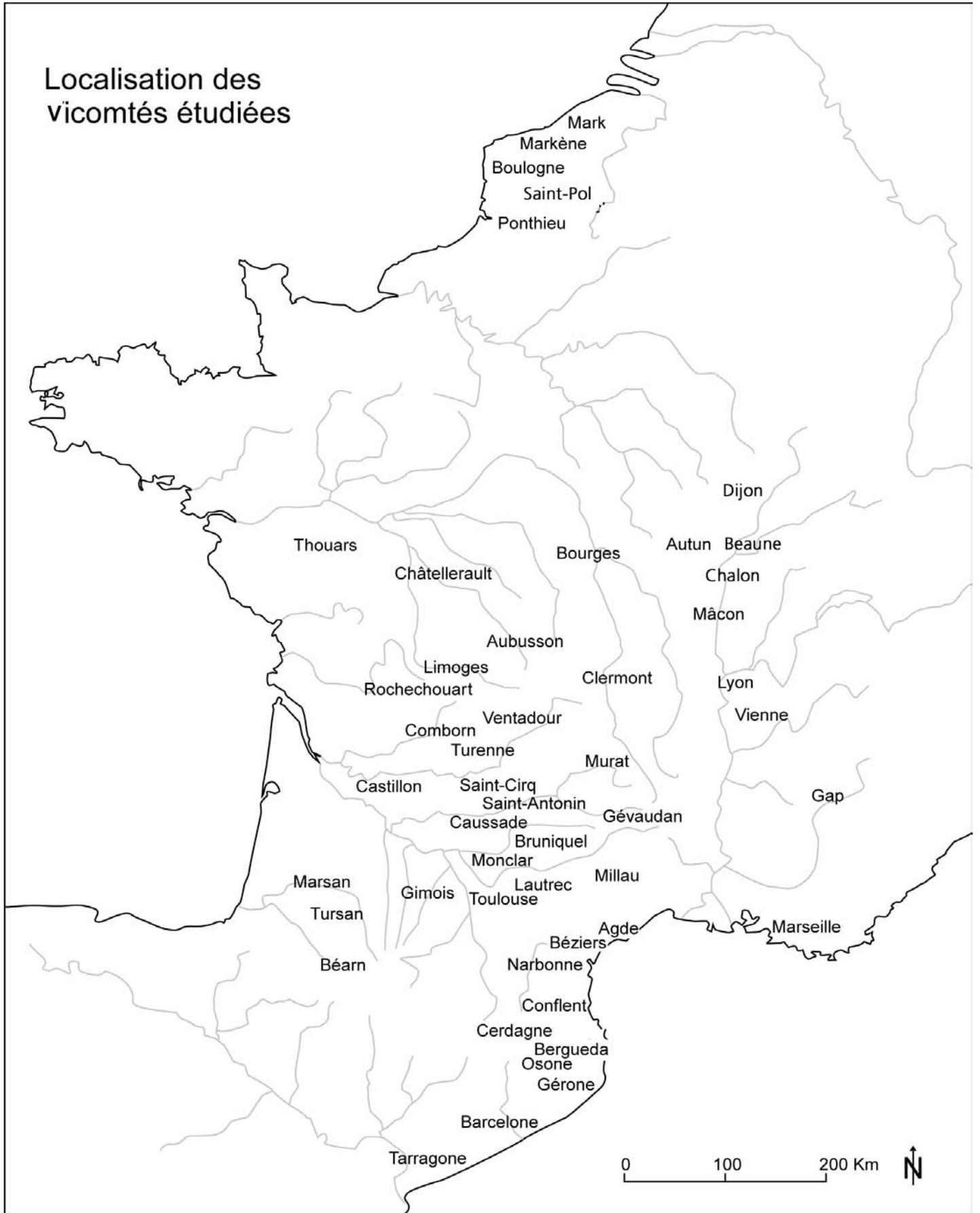
Les Centulle de Béarn (fin X <sup>e</sup> siècle - 1134). <i>Benoît Cursente</i> .....	129
Des vicomtes dans le Comté de Cerdagne. Du fidèle du comte au seigneur féodal (IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle) <i>Elisabeth Bille</i> .....	143
Vicomtes et vicomtés en Catalogne frontalière aux IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles (Barcelone, Gérone, Osone, Tarragone) : territoire et pouvoir <i>Henri Dolset</i> .....	157
Entre Elné et Gérone : essor des chapitres et stratégies vicomtales (IX <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> siècle) <i>André Constant</i> .....	169
Aux sources du pouvoir des vicomtes de Millau (XI <sup>e</sup> siècle) <i>Jérôme Belmon</i> .....	189
Les Murat, « dits vicomtes » et vicomtes <i>Jean-Luc Boudartchouk</i> .....	203
Vicomtes et vicomtés en Auvergne et dans ses marges (IX <sup>e</sup> -XI <sup>e</sup> siècles) <i>Christian Lauranson-Rosaz</i> .....	213
Vicomtes et vicomtés dans le Poitou médiéval (IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle). Genèse, modalités et transformations <i>Géraldine Damon</i> .....	223
Le phénomène vicomtal en Limousin, IX <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles <i>Didier Delhoume et Christian Rémy</i> .....	237
Du modèle comtal à la « châtelainisation ». Les vicomtes provençaux aux X <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles <i>Florian Mazel</i> .....	251
Une géographie vicomtale de la Bourgogne des XI <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles <i>Pierre Ganivet</i> .....	265

TABLE DES MATIÈRES 337

Les vicomtes de Bourges (IX <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècle). Une éphémère émancipation <i>Jacques Péricard</i> .....	279
Vicomtes et vicomtés dans le nord de la France (XI <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles) : un monde d'officiers au service du pouvoir princier <i>Jean-François Nieux</i> .....	291
Le nom de cire. Jalons pour une enquête sur les sceaux vicomtaux du Midi (XII <sup>e</sup> -XIII <sup>e</sup> siècles) <i>Laurent Macé</i> .....	305
Conclusions <i>Roland Viader</i> .....	319

# Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval

# Localisation des vicomtés étudiés



FRÉDÉRIC BOUTOULLE

## LES VICOMTES DE CASTILLON ET LEUR *DOMINIUM* (XI<sup>e</sup>-DÉBUT XIII<sup>e</sup> SIÈCLE)

### PIÈCES RELATIVES À LA FONDATION DU PRIEURÉ SAINT-FLORENT DE CASTILLON

A. Original perdu.

B. « Quodam librum antiquum generaliter Gallice canonicorum vocatus in quo libro multa fundationes beneficiorum monasterii Sancti Florentii sunt transcriptae », cité par C.

C. Vidimus du *Librum antiquum* passé le 4 mai 1368 par Thibaud, archidiaque d'Angers et Hilaire Cardona, notaire impérial de l'église d'Angers.

D. Copie collationnée le 3 octobre 1741 sur cahier de 4 feuillets papier, « pour justifier de la qualité de curé primitif et de décimateur de la paroisse de Castillon » (A. D. Gironde, H 1141, n° 2).

a. BnF ms Fra 19862 : analyse du dossier dans « Histoire générale de l'abbaye Saint-Florent-près-de-Saumur précédée d'une vie de saint Florent », ms de Dom Jean Huynes (1646-1647), f. 178v-179, d'après « d'anciennes copies des archives, comme originales »

Pour dater le dossier nous disposons des jalons suivants. Le vicomte Olivier abandonna ses droits sur Saint-Emilion, à la requête de l'archevêque de Bordeaux, Josselin de Parthenay, à l'occasion du concile tenu à Bordeaux, le 12 octobre 1079, sous la présidence des légats de Grégoire VII, Amat d'Oloron et Hugues de Die, qui marqua l'introduction de la réforme en Bordelais. Son frère Pierre, dont on repère le *signum* à la fin de la première notice, succéda à Olivier à partir de 1080 et il régna jusqu'en 1099, année de son probable décès lors de la première croisade. Si l'on en juge par le ton peccamineux de l'archevêque (*peccator et indignus*), la fondation vicomtale n'a pas dû se produire avant la suspension de Josselin de Parthenay au concile d'Autun par Hugues de Die en 1077. Saint-Florent de Saumur n'a pas reçu de biens dans la région avant la fin des années 1070. Quelques unes des donations interpolées dans la première notice se sont déroulées après la dotation vicomtale, « *tempore quo Petrus perrexit in Jerusalem, vidente Heliae vicecomite* », soit entre 1096 et 1099.

D'après D.

## 1. [1077-1080, puis 1096-1099]

*Olivier, vicomte de Castillon, du conseil de ses frères et de ses milites donne la chapelle Saint-Symphorien, le bourg du monastère libéré de gîte ou juridiction, l'usage de la forêt d'Ardia des terres et des droits dans les pêcheries sur la Dordogne. Il abandonne ce qu'il prélève sur les navires à Castillon et Pierrefite et autorise ses hommes à donner librement les feva tenus de lui. Suite à quoi sont passées des donations de biens à Castillon et dans les environs (Monbadon, Gardegan, Saint-Etienne, Saint-Pierre, Saint-Laurent...).*

Omnes homines qui in hac sunt fragili vita a Deo constituti cum summa intentione docet (\*\*\*)<sup>a)</sup> ne ab omnipotente creatore suo sint separati, sed cum omni bona consideratione nocte atque die debent vigilare memores illius exempli veritatis qui dicit : « Vigilate dum tempus habetis et non tenebrae vos apprehendant <sup>1</sup>. » Et alibi : « Date elemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis <sup>2</sup> » et in eternum « sicut aqua extinguit ignem, ita helemosina extinguit peccatum <sup>3</sup> ». Quae exempla atque quamplura [f 1 v] prospiciens Oliverius vicecomes constituit in corde suo aedificare ecclesiam in honore Dei et sanctae Marie atque sancti Florentii pro anima sua atque omnium parentum suorum vivorum atque mortuorum, et hoc fecit cum autoritate fratrum suorum atque militum. Et hoc volumus notum esse omnibus praesentibus et posteris quod ipse primus dedit scilicet capellam Sancti Symphoriani in alodo quam centum solidos emit de suis militibus Gauberto et fratribus ejus atque tali conventionem ut Raimundus presbyter teneret medietatem de monachis in vita sua et post mortem suam totam remansisse Deo et sancto Florentio (*croix*).

Et post hoc dedit burgum monasterii ita liberum et absolutum ut nullus in eo ullam malam consuetudinem requisisset, neque vigeriam, neque hospitalitatem, neque captionem, neque furtum, neque incendium, neque raptum, neque homicidium, neque bellum neque iudicium, sed secundum Deum monachi haec omni possiderent<sup>b)</sup>. Et de suis porcis atque dominium suorum hominum dedit pascharium in silva que vocatur Ardia <sup>4</sup> ita ut illorum homines non redderent pascharium nisi monachis, et arbores ad domos et ad omnia opera atque necessaria eorum<sup>c)</sup>. Et dedit terram ad duo paria boum in eam dominam<sup>d)</sup> tam intus quam de foris et decimam pesserarium, et de tractu sagenarum in Dordonia subtus castellum, et de omnibus navibus quinque solidos et unum sextarium salis, et Arnaudus Aimericus unum sextarium, et Eleazar unum sextarium. Et ad Petrafutam <sup>5</sup> tres sextarios salis ad mensuram qua vendunt si remanserit. Si supra ascenderit in quocumque portu evenerit istos supradictos [f. 2] sextarios salis ad magnam mensuram praeter brancarum ubi dessunt quinque solidi. Et concessit omnibus suis hominibus quisquis in vita et in morte voluerit de suo fevo quem de illo tenebat aliquid dare libere et absolute absque ulla licentia daret requisita in alodo Deo et sancto Florentio. Et dedit quinque

1. Jean XII, 46.

2. Luc, XI, 41.

3. Eccles., III, 30.

4. Non localisé, probablement le « bois du prieur » sur la carte de Belleyme, à 1 km à l'est du *castrum*, au pied du coteau d'Horable, Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.

5. Pierrefite, co. St-Sulpice-de-Faleyrens, ca. et ar. Libourne

denaratas de vineis in facienda Quintini de Letrat, et dedit duas petias terre que sunt circa ipsas vineas de Letrat de quibus tenet unam Giraldus Agerius pro qua reddit in Natali Domini III solidos aut unum porcum valentem precium<sup>e)</sup>.

Post ipsum dedit Arnaudus Aimericus cum autoritate fratrum suorum suas pesserias que sunt super castellum et medietatem de Villana de omnibus rebus que ibi habebat et quecumque habebat in Podio Becone (*croix*). Post hoc dedit Arnaudus Rosbertus cum autoritate fratrum suorum unam borderiam terre in Podio de Ferreirac. Et Raimundus Guillelmi et frater ejus atque nepos illius dederunt unum masum terre in Landa. Et Ramnulfus Eszon unam borderiam terre ad Monbadon <sup>6</sup>. Et Raimundus de Barnols IIII sextariadas terre, et iterum Raimundus Guillelmi et frater ejus et Arzius de Lavinac <sup>7</sup> cum autoritate matris sue et fratrum suorum dederunt stagnum quod est juxta castellum. Et Bernardus Arnaudus cum autoritate filiorum suorum dedit unam peciam terre que est in Julio Ferreirac coram castello. Terrae Podii Beconis medietatem dedit Petrus Gausmans et alteram medietatem Raimundus Gauterius concedente Ayzone de Lavanac de quo habebat in fevo [f. 2v]. Et terram de Fonteanet dedit Arnaudus Aimericus cum autoritate fratrum suorum que terra debet monachis quatuor solidos ad Nativitatem Domini, et de illis quatuor solidis debent monachi decem et octo denarios reddere custodibus castelli. Guillelmus Aimericus dedit duas partes de bosco de Podio Auriola et quatuor denairatas vinee ad Gardega <sup>8</sup> et alteras quatuor denaratas Seguinus por <sup>f)</sup> de Limac nepos ejus dedit ad Gardega. Arnaudus Malengen allaures in uno loco tres denairatas vinee et in alio loco tres obolatas. Arnaudus Guillelmi et Guillelmus Arnaudus frater ejus Arzoenguis sorori eorum terram Fontis Regidoris dederunt et illa Raenguis dedit illam terram sancto Florentio, et inde habuit decem solidos quos debet monachis reddere ad finem cum autoritate primi mariti sui terram supra fontem Rigidoris que est alodum Sancti Symphoriani dimisit. Mango et Gaubertus frater ejus quam in terra eorum tenuissent monachi in Ganavia et post mortem eorum esset in dominio monachi <sup>9)</sup>. Terram de Sancto Sichario dedit Aiso Arnaudus et soror ejus et Costaulus de Vigara sancto Florentio. In ea flotta hoc totum quod habebat Raimundus Gauterius dedit et Arnaudus de Gironda <sup>9</sup> hoc totum quod habebat dato quondam asino cum autoritate matris sue. Guitardus hoc totum quod habebat in ea flotta dedit pro se et pro anima fratris sui Bosoni cum autoritate fratrum suorum et unam denairatam vinee que est juxta denairatam sancti Stephani <sup>10</sup> a Latac. Constantinus molinarius dedit unam denairatam vinee sancto Florentio concedente Guillelmo Aimerico et Petro de Castello Asino et Grimoaldo fratre [f. 3] ejus <sup>h)</sup>. Juxta vineam Guillelmi Seguii habet sanctus Florentius duas denairatas vinee et obolatam ad Pererium et in Podio Fereorio supra monasterium tres denairatas vinee. Arnaudus de Gironda et Arnaudus Ayquelmus consanguineus ejus sex denariatas vinee ad Frigidam Fontem et in ipso loco Robertus du Muro tres obolatas vinee. Raymundus Guillelmus de Luernet, hoc totum quod habebat in Rochabait

- .....
6. Monbadon, co., ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.
  7. Lavagnac, co. Ste-Terre, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne
  8. Gardegan-et-Tourtirac, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne
  9. Gironde-sur-Dropt, ca. La Réole, ar. Langon.
  10. Saint-Etienne de Lisse, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.

dedit sancto Florentio et frater ejus Menerius retinuit medietatem se vivente post mortem ad sanctum Florentium, in Podio supra Sanctum-Magnum <sup>11</sup> tres obolatas vinee, supra Sanctum Sicharium (\*\*\*)<sup>i)</sup> vineam quas dedit Arsenda de Murel terram que est supra portum Dordonie dedit Eleazar sancto Florentio, terram de Fossa dedit Crescentius tres eminadas (\*\*\*)<sup>j)</sup> Oliverii dedit unam petiam terre sancto Symphoriano quam emit de Forto Anerio de Grunet. Bernardus Espero dedit unam petiam terre que est ultra ripam de Fontem Friscaiam, dedit Fortis Arrigredus unam petiam terre a Peira Cuberta in parrochia de Tortirac <sup>12</sup>, unam obolatam vinee quam tenet Giralduus Gaulfridus et alteram quam tenet Robertus Batala. Ex his omnibus quisque presumptuose infringere vel calumniare voluerit cum diabolo et angelis ejus in inferno damnatus sit. Fiat. Fiat. (*croix*)<sup>k)</sup>

Aiquelinus monachus Sancti-Florenti dedit vineam de Larroques et terram que est supra Labardam juxta Sanctum Laurentium <sup>13</sup> ad Sanctum Petrum <sup>14</sup> a Las Salas. Garsias Arnaudus misit unum massum tam de terra quam de bosco in vadimonio Oliverio monacho pro viginti solidis ad quatuordecim annos de illo tempore quo [f. 3v] Petrus vicecomes perrexit in Jerusalem vidente Heliae vicecomite, et Arnaudi Roberti presbitero ejusdem ecclesie. Signum Elie comite <sup>15</sup>, Arnaude, S. Oliverii vicecomiti (*croix*) S. Petri fratris ejus vicecomitis (*croix*) S. Senebruni fratris ejus (*croix*) Elie fratris ejus S. Arnaudi Aimerici S. Arnaudi Roberti S. Rogerii monachi (*croix*) S. Constantini monacho <sup>l)</sup> et presbiteri, S. alii Constantini monacho, de laicis S. Guntardi monacho.

a) *Blanc d'un mot sur le ms.* – b) *Ponctuation restituée par l'édition.* – c) *Ponctuation restituée par l'édition.* – d) *Sic pour dominatura.* – e) *Alinéa restitué par l'édition.* – f) *Sic, peut-être pour porcarius.* – g) *Ponctuation restituée par l'édition.* – h) *Ponctuation restituée par l'édition.* – i) *Blanc de 3 mots sur le ms.* – j) *Blanc de deux mots sur le ms.* – k) *Alinéa restitué par l'édition.* – l) *Sic pour monachi.*

## 2 [1077-1080]

*Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, du conseil de ses clercs et des barons de Castillon donne aux moines de Saint-Florent l'église de Castillon avec le consentement de l'archiprêtre de Saint-Magne qui lui rend la clé avec l'approbation du vicomte Olivier. Le prêtre de Saint-Magne, Hugon, qui s'opposait au cimetière des moines abandonne finalement ses poursuites.*

Quoniam praecedentiam benegesta multociens succedentium conturbat ignorantia per litterarum subscriptionem ad futurum volo transferre noticiam quia ego Gausselinus, licet peccator et indignus Dei tamen gratia Dei Burdegalensis archiepiscopus audiens et comprobans fratrum

- .....
11. Saint-Magne-de-Castillon, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.
  12. Gardegan-et-Tourtirac, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.
  13. Saint-Laurent-de-Combes, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.
  14. Saint-Pey-d'Armens, ca. Castillon-la-Bataille, ar. Libourne.
  15. Hélié III, comte de Périgieux (v. 1070-1104).

Salmuriensum religiosam et per omnia laudabilem conversationem volens eorum participes fieri beneficiorum, consilio clericorum meorum et precibus baronum Castellionis qui me ad hoc omni annis a) compellebant dedi sancto Florentio et monachis ejusdem ecclesiam ejusdem Castellionis presente et consentiente et me ad hoc omnino compellente Achelmo Sancier archidiacono et Raimundo archypresbitero que erat capellanus ejusdem ecclesie qui detulit clavem ipsius ecclesie et reddidit mihi, et ego cum eadem clave feci donum in manu Constantini monachi Sancti Florentii assistente et huic dono multum adplaudente Oliverio vicecomite ejusdem Castellionis qui fratres Salmurienses in eadem villam adduxerat et juxta castrum suum eos hospitari volebat, sed Hugo presbiter Sanctae Magne cepit calumniari cimiterium quod ego sacrare disposueram ut in eo edificaretur ecclesia et habitaculum monachorum, sed tandem meo consilio et precibus baronum predicti castri dimisit et quietam clamavit calumniam quam fecerat b). Et ex hac re sunt testes Gosbertus miles, et frater ejus Mangon qui in feudo tenebat ipsam ecclesiam de Bernardo de Segur et de Guitardo del Verget, ipsi vero habebant eam de vicecomite Castellionis. Testes etiam sint inde Arnaldus Roberti et Radulphus de Segur qui proloquuti sunt et contractaverunt omnem rem istam, Arnaldus quoque Aimericus et Helie Azar et Guillelmus Aimerici qui dederunt terram ad faciendum novum monasterium, affuerunt quoque Helias de Bardia et Aster de Lavignac, et Guillelmus presbiter filius Raimundi archipresbiteri et alii plures quorum nomina quia ista sufficere credimus scribere distulimus. Quisque autem huic tam autentice donationi contradicere voluerit sit anathema, maranatha. S. Goscelmi archiepiscopi (*croix*) S. Achelmi archidiaconi (*croix*) Signum Raimundi archipresbiteri (*croix*) Signum Oliveri vicecomitis (*croix*).

a) Sic *pour* anno ? – b) *Ponctuation restituée par l'édition.*





Figure n° 2. Le castrum de Castillon et le prieuré Saint-Florent sur le cadastre de 1819

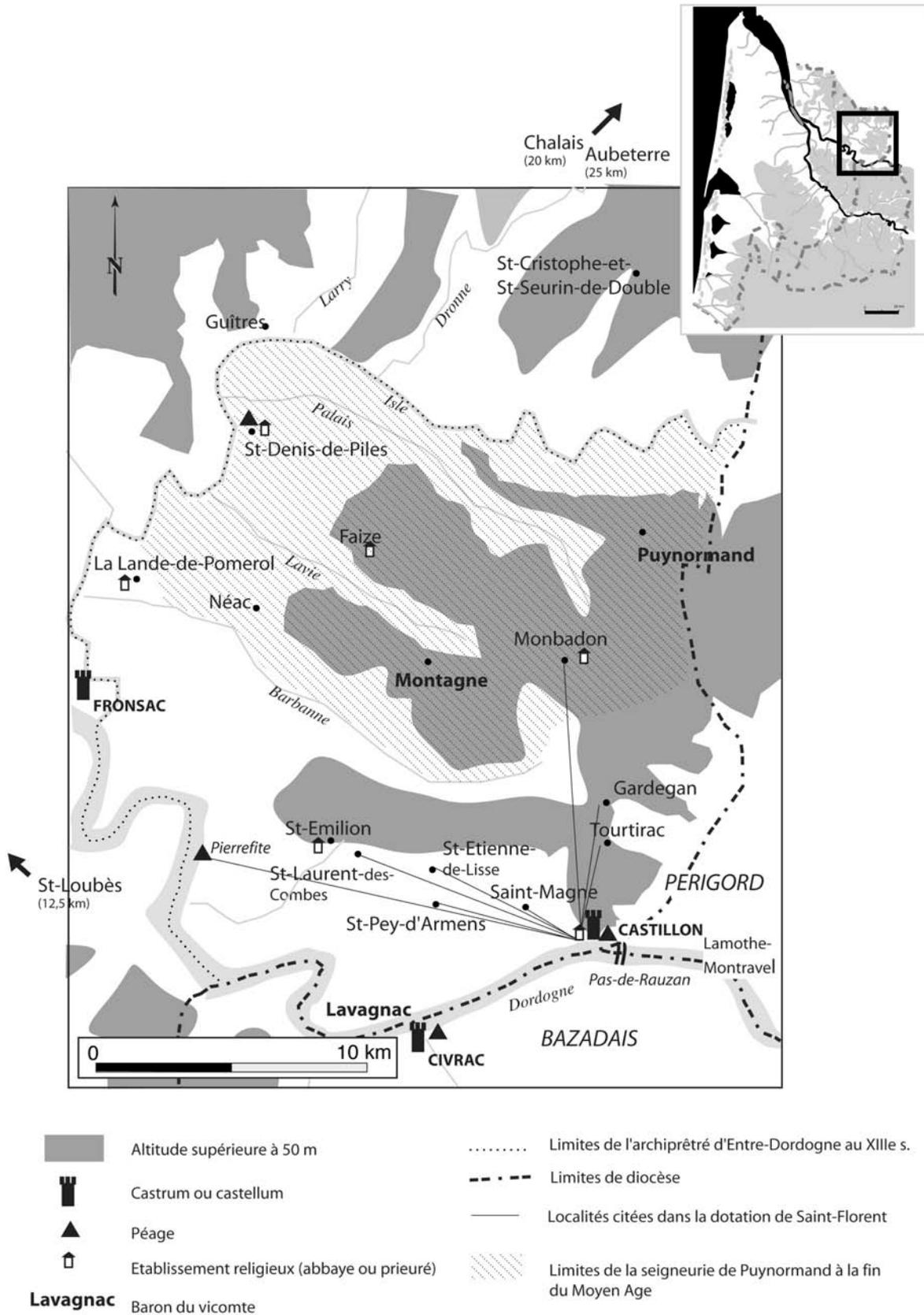


Figure n° 3. L'Entre-Dordogne aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles

# Vicomtes et vicomtés

dans l'Occident médiéval

*Au cours du IX<sup>e</sup> siècle, des vicomtes sont apparus dans tout l'Occident carolingien pour suppléer les comtes dans l'encadrement local des populations, faisant office de lieutenant du comte dans toutes ses fonctions, fiscales, judiciaires et militaires. À partir de ce fait bien connu, les travaux ici présentés mettent en lumière l'évolution ultérieure qui fait apparaître de très nettes distinctions régionales.*

*Rien de commun en effet entre les zones centrales de l'ancien Empire carolingien, où les vicomtes ont disparu ou ont été ravalés au rang de simples châtelains au service d'un pouvoir supérieur, comtal, ducal ou royal, et les marges carolingiennes où les vicomtes ont accédé à un niveau de pouvoir et d'autonomie remarquable.*

*De ces profondes différenciations, résulte une géographie politique originale entre l'Atlantique et les Alpes, entre la France de l'Ouest et les terres catalanes.*

*Rassemblant des spécialistes de l'histoire politique et sociale médiévale, cet ouvrage nous offre à la fois un panorama détaillé et une synthèse sur des entités territoriales illustres comme la vicomté de Béarn, ou plus méconnues comme celle de Marsan.*

collection *tempus*  
dirigée par

Mireille Mousnier et Patrick Cabanel

PRESSES UNIVERSITAIRES  
DU MIRAIL

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE-LE MIRAIL  
5, ALLÉES ANTONIO MACHADO  
31058 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél. : 05 61 50 38 10  
pum@univ-tlse2.fr



ISBN : 978-2-85816-942-9  
code Sodis : F279428

29 €

tempus ●



Hélène Débax (éd.)

Vicomtes et vicomtés

tempus ●

Hélène Débax (éd.)



*Vicomtes  
et  
vicomtés*  
dans l'Occident médiéval

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL